

SPECTACLE EN LUTTE !

Coordination lyonnaise des professionnels du
spectacle vivant et de l'audiovisuel

La situation s'aggrave

Marre qu'on nous roule dans la farine !

Abrogation du protocole

Action courte,
500 personnes nécessaires

Rendez-vous devant l'Opéra

1 place de la Comédie - 69001 Lyon

mardi 28 mars 2006 à 12h30

avec 2 kg de farine par personne

Le 8 mars 2006, ont été proposés à signature les derniers accords sur le système d'Assurance Chômage des intermittents du spectacle. Ce nouveau protocole sera signé le 31 mars 2006 par les partenaires sociaux. Il sera applicable jusqu'au 31 décembre 2008.

Il sera dit que de trois ans de luttes,

des grèves des festivals en 2003 et de l'annulation du festival d'Avignon, de la Proposition Parlementaire de Loi faite par le comité de suivi et signée par 470 parlementaires, du travail de fond des coordinations, des contre-propositions chiffrées de la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile de France et de celles de la CGT, des occupations d'Assedic, d'ANPE, de lieux de spectacle, des mouvements de protestation à Cannes, aux Molières, aux Césars, sur le toit du MEDEF, des équipes en grève, des théâtres en grève, des individus blacklistés pour avoir fait grève, des individus en jugement pour avoir interrompu Star Academy, en passant par les innombrables forums, colloques, assises, émissions et discussions publiques sur le « rôle de la culture »,...

rien n'aura été pris en compte !

Rien ne sera retenu puisque aujourd'hui la réponse sinieuse, délayée sur 3 ans, mais ferme, est la suivante : le même protocole sera reconduit, aménagé dans le sens du pire (plus d'aléatoire, moins de mutualisation, fragiliser les plus faibles, protéger les hauts revenus).

Le nouveau protocole proposé le 8 mars 2006 par les partenaires sociaux est le même que celui de 2003 en pire :

- 25% d'indemnité en moins,
- la création d'un « Numéro d'objet » exclura un grand nombre de professionnels du spectacle et de structure : *Seul le travail pour un projet (production, spectacle) auquel aura été attribué, par l'ASSEDIC, un N° d'objet obligatoire comptera pour l'affiliation aux annexes 8 et 10,*
- le maintien du Fonds transitoire demandé à l'État par les partenaires sociaux. *C'est une véritable épée de Damoclès pour les 21 439 artistes et techniciens qui risquent à tout moment de se retrouver au RMI (au mieux).*

Il faut dire non !

À Lyon, la fermeture de l'antenne Cinéma Spectacle de l'ASSEDIC de la Région lyonnaise est planifiée. *Nos futurs interlocuteurs seront des agents non spécialisés et nous serons tous disséminés dans les antennes ASSEDIC locales. Ce sera la porte ouverte à toutes les disparités dans le traitement des dossiers (et une difficulté supplémentaire pour le travail de la Commission ASSEDIC).*

Il faut dire non !

Et lorsque le gouvernement cessera de colmater les brèches avec un fonds transitoire d'indemnisation (appelé à devenir un fonds permanent de professionnalisation, mais dont le financement ne sera jamais garanti) les quelques 21 439 personnes rattrapées actuellement par cette mesure d'urgence, basculeront au RMI. Les conséquences (humaines, culturelles, économiques) les plus graves des protocoles 2003-2006 sont encore à venir.

Il est aujourd'hui avéré que ce nouveau système d'indemnisation coûte plus cher que le précédent, l'UNEDIC le dit elle-même après plus de deux ans d'application. Mais le MEDEF persiste « (...) peu importe le coût, l'important est de réduire le nombre d'intermittents » dit-il par la voix de M. Gautier-Sauvagnac.

D'après le texte de l'équipe de « Penthésilée Paysage », joué au Théâtre Gérard Philipe de St-Denis en mars 2006.